



## Commission des dynamiques territoriales

### 2133 - Soutien à l'emploi et à diverses initiatives

#### Cotisations à divers organismes

#### Rapport n° CP/2015/342

#### Service gestionnaire :

Service développement économique et touristique - Cellule entreprises et territoires

#### Résumé :

Le présent rapport a pour objet d'approuver le renouvellement de l'adhésion et la cotisation du Département aux organismes suivants:

- association TGV Est-Européen,
- association PEFC ALSACE (Programme de Reconnaissance des Certifications Forestières),
- association Fédération Française des Stations Vertes de Vacances et des Villages de Neige.

Le présent rapport a pour objet le renouvellement des cotisations départementales en faveur des structures suivantes :

#### **1. Association TGV Est Européen**

L'association TGV Est Européen, présidée par M. Roland RIES, réunit les collectivités concernées par la réalisation de la ligne à grande vitesse Est Européenne (collectivités d'Alsace, de Champagne-Ardenne, de Lorraine, d'Ile-de-France, et du Bade-Wurtemberg). Elle a été créée pour promouvoir la réalisation de l'infrastructure TGV entre Paris et Strasbourg, et participe au lobbying pour la réalisation de la Magistrale européenne (Paris-Budapest).

Le montant de la cotisation 2015 est de 1920 euros.

#### **2. Association PEFC ALSACE (Programme de Reconnaissance des Certifications Forestières)**

Le PEFC ALSACE (Programme de Reconnaissance des Certifications Forestières) est une association de droit local, qui participe à la gestion durable des forêts d'Alsace, notamment en fixant des objectifs précis de gestion aux propriétaires, entrepreneurs de travaux forestiers et exploitants forestiers.

Le montant de la cotisation 2015 est de 75 euros.

#### **3. Association Fédération Française des Stations Vertes de Vacances et des Villages de Neige**

La Fédération Française des Stations Vertes de Vacances et des Villages de Neige a pour but de contribuer à l'organisation du tourisme à la campagne et à la montagne, en fédérant les communes et les ensembles touristiques labellisés « Station Verte ».

Le montant de la cotisation 2015 est de 770 euros.

En cas d'accord avec les propositions ci-dessus, les crédits seraient imputés comme suit :

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
15038	65-6574-63	2 000,00 €	2 000,00 €	1 920,00 €
15059	65-6574-90	75,00 €	75,00 €	75,00 €
15095	65-6574-94	770,00 €	770,00 €	770,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La commission permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide le renouvellement de son adhésion aux associations suivantes:*

- *association TGV Est-Européen, pour une cotisation 2015 de 1920 euros,*
- *association PEFC ALSACE (Programme de Reconnaissance des Certifications Forestières), pour une cotisation 2015 de 75 euros,*
- *association Fédération Française des Stations Vertes de Vacances et des Villages de Neige pour une cotisation 2015 de 770 euros.*

Strasbourg, le 27/08/15

Le Président,

Frédéric BIERRY